

CAP PEINTRE APPLICATEUR DE REVÊTEMENTS



Certification par contrôle en cours de formation

SOMMAIRE

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

1- Extrait du règlement d'examen.
2- Unités constitutives du diplôme.
Page 1/6
Page 2/6

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES:

1- Préambule.
2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention.
3- EP2 A - UP2 : Réalisation et contrôle de travaux courants.
4- EP2 B - UP2 : Réalisation du chef d'œuvre
5- EP3 - UP3 : Réalisation de travaux spécifiques.
Page 3/6
Page 4/6
Page 5/6
Page 6/6

A- PRÉSENTATION GÉNÉRALE :

1- Extrait du règlement d'examen.

Spécialité Peintre Applicateur de Revêtements de Certificat d'Aptitude Professionnelle

(établissement public et privé sous contrat)	(établiss hors
Apprenti	Ар
(CFA et section	(CFA
d'apprentissage	d'appr
habilité)	non
Formation	Formation r

Formation professionnelle continue (établissement public)

Scolaire

(établissement privé hors contrat)

Apprenti
(CFA et section d'apprentissage non habilité)

Formation professionnelle

Scolaire

continue (établissement privé) Enseignement à distance Candidat individuel

Épreuves	Unité	Coef	Mode	Mode	Durée
EP1 : Étude et préparation d'une intervention	UP1	4	CCF (1)	Ponctuel écrit	3h
EP2 : Réalisation et contrôle de travaux courants	UP2	9 (2)	CCF	Ponctuel écrit et pratique	15h
EP3 : Réalisation de travaux spécifiques	UP3	2	CCF	Ponctuel oral et pratique	3h

- (1) Contrôle en Cours de Formation
- (2) Dont coefficient 1 pour la réalisation du chef d'œuvre

2- Unités constitutives du diplôme.

Chacune des trois unités professionnelles de la spécialité Peintre applicateur de revêtements de CAP est constituée d'un ensemble cohérent de compétences.

La définition du contenu de ces unités permet de préciser les principales tâches professionnelles, les compétences concernées et leur contexte d'exécution.

La matrice ci-dessous permet d'établir la relation entre ces unités, correspondant aux épreuves, et le référentiel d'activités professionnelles afin de préciser le cadre de l'évaluation, qu'il s'agisse d'épreuves ponctuelles ou de contrôle en cours de formation (CCF).

	Unités professionnelles			
	Étude et préparation d'une intervention	Réalisation et contrôle de travaux courants	Réalisation de travaux spécifiques	
Compétences	UP1	UP2	UP3	
C1.1 : Compléter et transmettre des documents	Х			
C1.2 : Échanger et rendre compte oralement			Х	
C2.1 : Décoder un dossier technique	X			
C2.2 : Choisir les matériels et les outillages	X			
C2.3 : Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation		X		
C3.1 : Organiser son intervention		X		
C3.2 : Sécuriser son intervention		X		
C3.3 : Réceptionner les approvisionnements en matériels et matériaux		X		
C3.4 : Monter, démonter et utiliser des échafaudages		X		
C3.5 : Réaliser des travaux de peinture		X		
C3.6 : Poser des revêtements muraux		X		
C3.7 : Poser des revêtements de sol			Χ	
C3.8 : Réaliser des travaux de façade		Х		
C4.1 : Contrôler l'état des supports		Х		
C4.2 : Réaliser des contrôles de mise en œuvre		Х		
C4.3 : Vérifier la conformité des travaux réalisés		X		

B- DÉFINITION DES ÉPREUVES:

1- Préambule.

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Les conditions et les indicateurs d'évaluation correspondant aux compétences évaluées figurent dans les colonnes « Conditions » et « Critères d'évaluation » des tableaux décrivant les compétences dans le référentiel de certification.

Les activités, les documents techniques, les compétences évaluées et le degré d'exigence sont semblables au mode d'évaluation ponctuel.

ORGANISATION DES SITUATIONS D'ÉVALUATION

Les documents d'évaluation sont préparés en équipe par les enseignants/formateurs de l'établissement.

Le déroulement de l'épreuve fait l'objet d'un procès-verbal détaillé et d'une proposition de note finale au jury de délibération.

Un professionnel sera convoqué. Son absence n'invalidera pas les travaux de la commission d'évaluation.

L'inspecteur de l'Éducation nationale de la spécialité veille au bon déroulement de l'examen

<u>Cas particulier de l'épreuve EP2 A2 (évaluation en entreprise)</u>: la synthèse de l'évaluation est effectuée par le tuteur d'entreprise/maître d'apprentissage de l'entreprise d'accueil et un enseignant/formateur du domaine professionnel, au sein de l'entreprise.

2- EP1 - UP1 : Étude et préparation d'une intervention.

Coefficient 4

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant la préparation de son intervention. À partir d'un ensemble de documents, y compris sous forme numérique, décrivant un ouvrage (une pièce ou une partie de pièce d'habitation à réaliser : dimensions, constitution, contexte, moyens techniques), le candidat procède à l'étude d'une intervention professionnelle de son métier.

Cette épreuve écrite porte <u>sur tout ou partie</u> des compétences rappelées dans la matrice, <u>page 2/6</u>. À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance des informations concernant à son intervention
- Renseigner et transmettre des documents d'intervention y compris sous forme numérique
- Organiser son intervention en adoptant une attitude éco responsable
- Établir les besoins en matériels et moyens de prévention nécessaires à son intervention

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>d'une situation d'évaluation</u> organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

L'épreuve se déroule obligatoirement sur table. Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail comprenant la possibilité de consulter des ressources numériques :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve

La situation d'évaluation peut être décomposée en plusieurs séquences d'évaluation ; la <u>durée cumulée</u> <u>de ces séquences d'évaluation</u> est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h**.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat concernant les travaux de préparation des supports et de mise en œuvre des matériaux sur un ouvrage donné.

Cette épreuve écrite et pratique porte <u>sur tout ou partie</u> des compétences rappelées dans la matrice, page 2/6.

À partir d'un dossier, le candidat est amené à :

- Déterminer les fournitures nécessaires à la réalisation
- Organiser son intervention
- Sécuriser son intervention
- Réceptionner et vérifier les approvisionnements en matériels et matériaux
- Monter et utiliser des matériels d'accès
- Réaliser des travaux de préparations de supports
- Rechercher et réaliser des harmonies colorées
- Appliquer des peintures
- Implanter, débiter et poser des papiers peints, des revêtements muraux, textiles, plastiques
- Utiliser les moyens de prévention adaptés à la situation
- Vérifier la conformité du travail réalisé

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>de deux situations d'évaluation d'égale importance</u>, organisées par l'établissement de formation.

L'une des situations d'évaluation a lieu <u>dans l'établissement de formation</u>, l'autre situation d'évaluation a lieu <u>dans l'entreprise</u>. L'établissement veille à la complémentarité des situations d'évaluation.

Les situations sont réalisées <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 sur le lieu de réalisation de l'ouvrage
- Des movens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve
- Des supports pour la réalisation de l'ouvrage
- L'outillage et les matériels nécessaires
- Les matériaux à mettre en œuvre

Situation d'évaluation en centre de formation (EP2 A1)

La situation d'évaluation est organisée dans l'établissement de formation, dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : 15h décomposées en environ 1h (épreuve écrite de préparation) + environ 14h (épreuve pratique).

Situation d'évaluation en entreprise (EP2 A2)

La situation d'évaluation est organisée en entreprise dans le cadre des activités habituelles de formation professionnelle. Elle peut comporter plusieurs séquences d'évaluation, chacune faisant l'objet d'un document de suivi pédagogique et d'évaluation des compétences.

La <u>durée cumulée des séquences d'évaluation en CCF pour cette situation</u> est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle (sans la partie préparation) : **14h.**

A partir du BO n°8 du 28 février 2020 et de l'arrêté du 28 novembre 2019

OBJECTIF DE L'ÉPREUVE

Le chef-d'œuvre est la réalisation qui marque l'achèvement de la formation de l'élève ou de l'apprenti, un accomplissement personnel qui témoigne des talents et des compétences acquis jusqu'à l'examen.

Par cette réalisation, l'élève ou l'apprenti éprouve la nécessaire complémentarité des enseignements professionnels et généraux suivis pendant le cursus. Elle lui permet de valoriser ses compétences auprès de partenaires extérieurs et de futurs employeurs.

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

Le chef-d'œuvre fait l'objet d'une évaluation, mais il n'est pas une unité certificative du diplôme.

Il est évalué selon deux modalités combinées à égale proportion (50 % + 50 %) :

- les notes régulièrement portées tout au long du cursus sur le bulletin de notes et figurant au livret scolaire (élèves) ou le livret de formation (apprentis) ;
- la présentation orale terminale.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Évaluation en cours de réalisation (sur le livret scolaire ou de formation)

La note retenue au titre du livret est la moyenne des évaluations des compétences (inscrites aux programmes et au référentiel) mobilisées au cours du parcours de formation par les élèves, au titre du chef d'œuvre. Elle s'appuie sur une fréquence d'évaluation raisonnable et significative.

La note est fixée conjointement par les enseignants des deux domaines : professionnel et général.

Cette évaluation porte sur la démarche de réalisation du chef-d'œuvre et notamment sur les compétences relationnelles, la persévérance et la capacité de l'élève ou de l'apprenti à :

- mobiliser des savoir-faire et des savoirs au service de la réalisation du chef-d'œuvre,
- identifier, repérer, formaliser ou valoriser ses compétences professionnelles et générales,
- mobiliser les ressources internes ou externes nécessaires (partenaires, moyens, etc.),
- s'organiser pour répartir la charge de travail induite par l'élaboration de son chef-d'œuvre ou savoir situer sa part d'intervention dans la démarche conduisant au chef-d'œuvre s'il est collectif,
- s'impliquer, prendre des responsabilités et des initiatives,
- prendre le temps de restituer un bilan de l'état d'avancement du chef-d'œuvre.

Évaluation sur l'oral en fin de cursus

L'évaluation a pour but de mesurer chez le candidat :

- La capacité à relater la démarche utilisée pour conduire à la réalisation du chef-d'œuvre : objectifs, étapes, acteurs et partenaires, part individuelle investie dans le projet.
- L'aptitude à apprécier les points forts et les points faibles du chef-d'œuvre et de la démarche adoptée.
- L'aptitude à faire ressortir la valeur ou l'intérêt que présente son chef-d'œuvre.
- L'aptitude à s'adapter à ses interlocuteurs et à la situation.

La présentation orale de la réalisation du chef-d'œuvre par le candidat est suivie d'un entretien structuré par des questions des examinateurs sur cette réalisation.

Tous les élèves ou apprentis peuvent, s'ils le souhaitent, étayer leur propos en s'appuyant sur un support de 5 pages (recto) maximum et pouvant ne pas se limiter à du texte.

Ce support ne doit pas nécessiter l'utilisation de technologie ou matériel particuliers de lecture, excepté pour satisfaire à des aménagements d'épreuves accordés à des candidats en situation de handicap.

L'oral (présentation et échange à partir de questions) doit donc comprendre les aspects suivants :

- Présentation du candidat : diplôme et spécialité préparée.
- Exposé de la démarche de réalisation de son chef-d'œuvre et, s'il se rattache à un projet collectif, de sa part individuelle prise dans le projet.
- Difficultés et aspects positifs du projet.
- Avis du candidat sur la production ainsi réalisée et son appréciation quant aux possibilités d'amélioration ou perspectives de développement à y apporter.

Les étapes de présentation par le candidat et de questionnement sur la réalisation de son projet se déroulent sur 10 minutes, réparties, à titre indicatif, en deux fois 5 minutes.

OBJECTIF ET CONTENU DE L'ÉPREUVE

Cette épreuve permet d'évaluer les compétences du candidat pour réaliser des travaux spécifiques portant sur la mise en œuvre de revêtements de sol. Il aura à sa disposition des documents qui définissent l'ouvrage à réaliser, l'outillage, les matériels et les matériaux à mettre en œuvre.

Cette épreuve pratique et orale porte <u>sur tout ou partie</u> des compétences rappelées dans la matrice page 2/6.

À partir du dossier, le candidat est amené à :

- Prendre connaissance du dossier
- Préparer et organiser son intervention en sécurité
- Préparer des sols
- Poser des revêtements de sols
- Échanger et rendre compte oralement sur le travail réalisé

ORGANISATION DE L'ÉPREUVE

L'épreuve est évaluée à l'occasion <u>d'une situation</u> d'évaluation organisée par l'établissement de formation.

La situation est réalisée <u>en deuxième année de formation</u> (ou dans la deuxième partie de la formation pour les stagiaires de la formation continue), dans le cadre des activités habituelles de formation.

CONDITIONS D'ORGANISATION

Chaque candidat dispose d'un espace individuel de travail dédié comportant :

- Une table de travail pouvant recevoir plusieurs dossiers de format A3 sur le lieu de réalisation de l'ouvrage
- Des moyens numériques s'ils sont prévus à l'épreuve
- Des supports pour la réalisation de l'ouvrage
- L'outillage et les matériels nécessaires
- Les matériaux à mettre en œuvre

La situation d'évaluation pourra aussi être réalisée en chantier école, réel, extérieur...

Au cours, ou en fin d'épreuve, le candidat est amené à rendre compte oralement de son intervention sous la forme d'un entretien de 15 minutes au maximum, avec un examinateur du domaine professionnel.

La situation d'évaluation peut être décomposée en plusieurs séquences d'évaluation ; la <u>durée cumulée</u> <u>de ces séquences d'évaluation</u> est comparable à la durée de l'épreuve ponctuelle : **3h**.